

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 20 décembre 2012**

**DCM N°12-12-17**

**Objet : Cession à la SPL SAREMM d'une emprise communale située dans le GPV Metz-Borny.**

**Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Grand Projet de Ville de Metz-Borny et plus particulièrement de la diversification de l'offre de logements, il est prévu que la Ville de Metz cède à la SPL SAREMM, aménageur, une emprise foncière d'environ 6 226 m<sup>2</sup> à distraire d'une parcelle de 1 ha 07 a 11 ca qui, occupée à l'origine par une école, accueille actuellement une pépinière de la Ville.

Ce terrain fait actuellement l'objet d'une consultation lancée par la Ville de Metz en vue de l'aménagement d'une vingtaine de maisons individuelles en bande à coût maîtrisé, qui devront respecter a minima la norme Bâtiment Basse Consommation, et qui seront destinées notamment aux primo-accédant et aux familles à revenus modestes, conformément aux dispositifs d'aide financière mis en place par Metz Métropole.

La SPL SAREMM vendra ce terrain à l'opérateur sélectionné et assurera le suivi de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, en lien avec la Ville de Metz.

Il est donc proposé de céder cette emprise foncière à la SPL SAREMM au prix estimé de 56 034 € HT, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU l'évaluation du Service France Domaine ;**

**VU l'accord de la SPL SAREMM sur le prix de cession ;**

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

1 - de céder, en l'état, à SPL SAREMM – 48, place Mazelle - Metz une emprise foncière d'environ 6 226 m<sup>2</sup> à distraire du terrain communal cadastré sous

### BAN DE BORNY :

#### Section BN n° 280 – 1 ha 07 a 11 ca

destinée à la construction d'une vingtaine de maisons individuelles à coût maîtrisé dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du GPV de Metz-Borny ;

2 - de réaliser cette opération foncière au prix estimé de 56 304 € HT, conformément à l'évaluation du service France Domaine, le prix exact étant déterminé après arpентage de la parcelle ;

3 - de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaires ;

4 - d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice concerné ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Le Premier Adjoint Délégué,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.2

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41

Absents : 14

Dont excusés : 6

**Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITE**